



Le 14/04/2022

Concertation du 13/04/2022 : De nouvelles mesures !

La Direction a reçu l'ensemble des Organisations Syndicales des entreprises du Groupe Sanef ce mercredi 13 avril 2022 en réponse à notre courrier commun du 21 mars 2022 qui demandait l'ouverture d'une concertation sur l'augmentation du coût de la vie que nous subissons toutes et tous depuis plusieurs mois.

La Direction a entendu notre demande et a décidé à ce stade de donner priorité à de nouvelles mesures de compensation sur le coût des trajets domicile/travail pour les salariés impactés.

Elle nous a annoncé ce jour :

- **Le versement d'une prime exceptionnelle de 150€ bruts** sur la paie d'avril à tous les salariés des entreprises du Groupe Sanef à l'exclusion :
 - des salariés dotés d'un véhicule de fonction
 - des salariés dotés d'un véhicule de service affecté
 - des salariés logés
 - des salariés bénéficiant déjà d'une prise en charge des coûts de transport en commun
 - des salariés qui ne sont pas en activité (ex : Cessation Anticipée d'Activité)
- **Une réévaluation à l'étude de l'indemnité d'éloignement**
 - La Direction indique qu'elle va lancer avant l'été une campagne de mise à jour des données individuelles d'éloignement,
 - Une fois cette base à jour, elle s'engage à étudier avec les Organisations Syndicales une réévaluation de l'indemnité d'éloignement (revalorisation et création d'une tranche)

Fort du constat mutuel de la Direction et des Organisations Syndicales des nombreuses incertitudes sur l'évolution du contexte économique dans les mois à venir, toutes les parties se sont accordées sur le fait qu'il sera probablement nécessaire de renouveler prochainement ce type d'échanges.

Les Organisations Syndicales des entreprises du Groupe Sanef
CFDT / CFE-CGC / FO / UNSA Autoroutes / SUD / CGT